



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché

Décembre 2016

Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 01	Menestreau en Vilette P.P.8 G.P.11 km	Parking: Salle des Fêtes	D. Arrachepied
Dimanche 04	Marche pour le Téléthon Rendez-vous Salle des Fêtes Départ à partir de 8h30		
Jeudi 08	Vouzon P.U.8 km	Parking : Stade. Après la marche vin chaud au presbyterre (11h15)	M. Richer
Jeudi 15	Lamotte Parc Equestre P.U.9 km	Parking: Parc Equestre à 9h Repas Resto Parc Equestre 12h30	D. Arrachepied
Jeudi 22	Center Parcs P.P.8 G.P.10 km	Parking: Rte de Chaumont à G. après Center Parcs	D. Arrachepied
Jeudi 29	La Ferté Beauharnais P.P.9 G.P.11 km	Parking: Etang communal	R. Alzy
<u>Janvier 2017</u>			
Jeudi 05	Yvoy le Marron P.P.8 G.P.10 km	Parking: Place de l'Eglise	D. Arrachepied
Samedi 07	Paris Tour Eiffel		
Jeudi 12	Bois Rabot Rte Nouan- Pierrefitte P.U.11 km	Parking: Rte Nouan-Pierrefitte à G. après Malvaux	J.B. Lepretre
Vendredi 13	Galette des rois Stade des Bruyères 15h Inscription obligatoire jusqu'au 5 Décembre		
Lundi 16	<u>Réunion 11h groupe de travail</u>		
Jeudi 19	Lamotte Stade P.P.8 G.P.10 km	Parking: Stade des Bruyères 8h30	D. Arrachepied
Jeudi 26	Vouzon La Grillère P.P.8 G.P.11 km	Parking: Rte de Vouzon à Sennely sur la D.	D. Arrachepied

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.